Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

INDE – Le riz doré interdit à l'exportation

Par

Publié le 05/12/2002

Le contrat entre Ciba Geigy (filiale de Syngenta/Zeneca) et l'Institut International de Recherche sur le Riz, pour la licence du riz doré, inclut une clause limitant le commerce des semences de riz doré au seul marché indien. Ainsi, ce contrat interdit l'exportation de ce riz vers l'Union européenne, l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande ou les Etats-Unis. Ainsi, toute variété de riz qui contiendra un gène du riz doré, d'origine volontaire ou non, ne pourra être exportée. La signature d'un tel contrat contient ainsi le risque d'un contrôle des cultures de riz en Inde par les industries de Biotechnologie [1].

---

[1] *The hindu*, 5 décembre 2002

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/inde-le-riz-dore-interdit-a-lexportation/